

RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Motion Martial de Montmollin et consorts - N'enterrons pas les fouilles

1. PREAMBULE

La Commission s'est réunie le mardi 31 mai 2016 à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne, pour traiter de cet objet. Elle était composée de Mmes Christa Calpini, Fabienne Freymond Cantone et Lena Lio et de MM. Axel Marion, Michel Miéville, Martial de Montmollin, Maurice Neyroud, Daniel Trolliet et Maurice Treboux (président et rapporteur).

Madame Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) était présente, accompagnée de Mme Nicole Minder, cheffe du Service des affaires culturelles (SERAC), et de MM. Philippe Pont, chef du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL) et Lionel Pernet, directeur du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire (MCAH)

M. Yvan Cornu, secrétaire de la commission, a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions.

2. POSITION DU MOTIONNAIRE

En préambule, le motionnaire rappelle que, dans le cadre de la construction de la RC 177 (route qui doit desservir la zone industrielle de Vufflens-la-Ville/Aclens), le crédit d'investissement voté par le Grand Conseil pour financer les fouilles archéologiques a été diminué de CHF 1 million et qu'au cours des travaux, des vestiges exceptionnels datant du 2^e siècle avant J.-C. ont été mis à jour. Ces découvertes sont d'importance nationale, voire même européenne.

Considérant ces fouilles fructueuses, le député motionnaire avait déjà déposé une interpellation "**Sous les camions, notre histoire**" (15_INT_431), par cette démarche, il demandait si les fonds étaient suffisants pour la supervision des travaux, la préservation et la mise en valeur du mobilier. A ces questions, le Conseil d'État avait répondu que le crédit de CHF 4.5 millions devait suffire à couvrir le coût des fouilles, mais ne permettrait toutefois pas de financer l'analyse et la publication des résultats.

Suite aux réponses à son interpellation, le député De Montmollin a déposé la présente motion qui a pour but de :

- s'assurer que les découvertes faites sur le site de la RC 177 débouchent sur une analyse et une publication dans un avenir proche ;
- garantir que le Musée cantonal d'archéologie et d'histoire dispose des moyens nécessaires pour la conservation et la restauration du mobilier des chantiers archéologiques en cours.

Il nous est rappelé que, dans son rapport 2015, la commission de gestion a également rédigé une observation concernant des importantes découvertes archéologiques sur le chantier de la RC 177 :

« Selon le calendrier prévu, les fouilles de la RC 177 seront finalisées fin mars 2016. Au vu de l'ampleur et de la qualité des découvertes, – plus de 3'000 lots –, ainsi que de la coupe budgétaire de CHF 1 million sur le montant attribué aux fouilles votée par le Grand Conseil, la sécurisation des lots, leur examen ainsi que leur mise en valeur ne semblent pas assurés ».

Selon le motionnaire, le Grand Conseil doit s'assurer que le patrimoine mobilier soit correctement préservé et analysé, et qu'il fasse l'objet d'une publication scientifique, en précisant qu'en temps normal, le Musée cantonal prend en charge 125 à 150 lots par année, alors qu'il en a reçu plus de 3'000 provenant particulièrement des fouilles à Vufflens-la-Ville et sur le site du Mormont, dans le cadre de l'extension de la carrière d'Eclépens.

3. POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT

Madame la cheffe de département, Mme Anne-Catherine Lyon, considère que la motion n'est pas la forme appropriée pour cette intervention parlementaire, elle contraindrait le Conseil d'État à proposer un article de loi, soit dans la loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI), soit dans la loi qui régit les activités de l'archéologie. C'est au Grand Conseil, dans le cadre du vote sur le budget de décider par amendement d'ajouter les montants qu'il considère nécessaires. Pour l'heure, le Conseil d'État n'est d'ailleurs pas en mesure de chiffrer les besoins pour ces nouvelles découvertes.

Cependant, la cheffe de département souligne l'importance de ce thème relatif aux diverses missions de l'archéologie cantonale et des musées concernés. C'est pourquoi, si la commission et le Grand Conseil le souhaitent, le Conseil d'État répondra volontiers à ce texte s'il prend la forme d'un postulat. Cela permettrait de mieux expliquer les tâches, les responsabilités et les échanges entre l'archéologie cantonale et les musées. Le rapport pourrait notamment décrire le rythme de traitement des objets, en fonction des matériaux dont ils sont constitués. Ces renseignements permettraient au Parlement de fonder sa réflexion quant aux ressources à attribuer.

C'est après avoir entendu le message de la Conseillère d'État que le motionnaire décide, avant même de passer à la discussion générale, **de transformer sa motion en postulat.**

4. DISCUSSION GÉNÉRALE

Inventaire préalable

Le chef du SIPaL explique que le budget, ramené de CHF 5.5 à 4.5 millions par le Grand Conseil, est destiné aux fouilles pour CHF 3.9 millions et à un inventaire préalable pour CHF 600'000.-, cette dernière action permet de recenser les objets découverts.

La Section d'archéologie cantonale garde la responsabilité de réaliser l'inventaire préalable, c'est seulement lorsqu'il a été établi, après cette phase d'étude, de tri et de sélection, que ce mobilier est pris en charge par les musées. Il est donc souhaitable, comme cela a été prévu dans le crédit de construction de la RC 177, que le budget pour la fouille comprenne aussi le pré-inventaire et que cette phase soit suivie par l'archéologie cantonale.

Par définition, l'ampleur et la fréquence des fouilles demeurent aléatoires et ce n'est qu'au moment de l'arrivée des objets que le Musée va pouvoir établir un plan de travail et prioriser les tâches à accomplir. Ce travail est pris en charge par un laboratoire de conservation-restauration avec du personnel spécialisé qui peut, à l'arrivée des objets, évaluer les coûts et le temps de travail.

Site archéologique

Une fois les fouilles terminées à Vufflens-la-Ville, le chef du SIPaL précise que le terrain sera remblayé pour la construction de la route, il n'a pas été prévu de faire un classement archéologique sur ce site.

Dans le cadre de la réponse au présent postulat, le Conseil d'État pourra aussi expliquer comment les fouilles assurent la sauvegarde de vestiges destinés à être détruits par des travaux. À titre d'exemple, pour l'extension de la carrière de la colline du Mormont, l'exploitant (la société Holcim) couvre les frais des fouilles archéologiques, mais une fois celles-ci terminées, c'est-à-dire après que les objets seront remis au Musée cantonal, le site archéologique va disparaître.

Rapport du Conseil d'État

Au-delà du cas d'espèce que représentent les fouilles de la RC 177, un des commissaires constate que l'archéologie suscite un énorme intérêt du public et représente un contraste fascinant entre histoire et modernité. À titre d'exemple de cette popularité, il est rappelé le grand succès rencontré par les premières journées vaudoises d'archéologie et de numismatique (étude des monnaies), organisées du 22 au 24 avril 2016, par le Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, en partenariat avec le Musée monétaire cantonal et l'archéologie cantonale.

Soutenant cette analyse, un député souhaite que la réponse du Conseil d'État à ce postulat contienne un rapport complet sur la gestion de l'archéologie cantonale, sur le cadre légal, mais aussi sur l'évolution des mœurs et des pratiques entre préservation du patrimoine et activité contemporaine.

Le député motionnaire rappelle que le Grand Conseil attend encore une réponse au postulat (11_POS_277 déposé en janvier 2012) Philippe Martinet et consorts au nom du groupe des Verts pour une stratégie cantonale coordonnée en matière de valorisation des sites et biens archéologiques, en particulier ceux de l'époque pré-romaine et burgonde. La Conseillère d'État propose de rédiger une réponse conjointe aux deux textes (le présent postulat et le postulat 11_POS_277), dans un même rapport.

Le budget de CHF 4.5 millions couvre les fouilles et un pré-inventaire, une députée trouve néanmoins très important d'avoir également les moyens de conserver et de mettre en valeur les découvertes archéologiques. Pour répondre à cette préoccupation, le Conseil d'État présentera dans son rapport toutes les étapes qui précèdent la mise en vitrine d'un objet.

Un député constate que parmi la multitude de découvertes, toute la difficulté réside dans la sélection des objets à conserver, puis de ceux à présenter, pour autant toutefois que l'on dispose d'un endroit où les exposer. Il est relevé, par exemple, que de nombreuses richesses archéologiques dorment aujourd'hui dans des hangars, faute d'un musée adapté.

En archéologie, les nouvelles découvertes permettent souvent de mieux comprendre la valeur d'anciennes pièces ou de fragments, d'où l'importance d'inventorier, de recenser et de conserver.

Conclusion

Le texte déposé, transformé en postulat, ne nécessite pas d'être modifié, le Conseil d'État pourra y répondre de manière large et complète:

- la première question porte précisément sur les découvertes du site de la RC 177 ;
- la seconde, beaucoup plus ouverte, concerne la conservation et la restauration du patrimoine mobilier des chantiers archéologiques en général.

5. VOTE DE LA COMMISSION / PRISE EN CONSIDÉRATION DU POSTULAT

La motion ayant été transformée en postulat, la commission a voté sur la prise en considération de ce dernier.

C'est à l'unanimité de ses membres que la commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat, et de le renvoyer au Conseil d'État.

Bassins, le 22 septembre 2016

*Le rapporteur :
(Signé) Maurice Treboux*